



.....
Référence du BOAMP : 11-90710 - Annonce publiée le 20 avril 2011 - BOAMP n° 78B, Annonce n° 375

Services

AVIS DE MARCHE

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEURI.

1) *Nom, adresses et point(s) de contact* : Dieulouard, 8 rue Saint Laurent, contact : direction générale des services, à l'attention de M. Futol Fabrice, F-54380 Dieulouard. Tél. : (+33) 03 83 23 68 90. E-mail : f.futol@dieulouard.fr. Fax : (+33) 03 83 23 57 18.

Adresse(s) internet : *adresse générale du pouvoir adjudicateur* : <http://www.dieulouard.fr>.

Adresse du profil d'acheteur : <https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.jsp>.

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Mairie de Dieulouard, 8 rue Saint Laurent, contact : direction des services techniques, à l'attention de M. Hogg Fabrice, F-54380 Dieulouard. Tél. : (+33) 03 83 23 68 91. E-mail : f.hogg@dieulouard.fr. Fax : (+33) 03 83 23 66 98. URL : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2011_mOdhVOS3_K

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris des documents relatifs à un dialogue compétitif et un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus : point(s) de contact susmentionné(s).

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées : point(s) de contact susmentionné(s).

I.2) *Type de pouvoir adjudicateur et activité(s) principale(s)* :

Collectivité territoriale.

Services généraux des administrations publiques.

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : non.

SECTION II : OBJET DU MARCHE

II.1) Description

II.1.1) *Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur* :

mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux d'assainissement du second programme.

II.1.2) *Type de marché et lieu d'exécution des travaux, de livraison de fournitures ou de prestation de services :*
Services :
Catégorie de services n° 12.
Code NUTS : FR411.

II.1.3) *L'avis implique :*
un marché public.

II.1.4) *Informations sur l'accord-cadre :*

II.1.5) *Description succincte du marché ou de l'achat/des achats :*
marché de maîtrise d'oeuvre pour la construction des réseaux d'assainissement. Ce projet comporte des opérations de collecte des eaux usées, d'élimination des eaux claires parasites, de renforcement hydraulique, conformément au programme de l'opération.
mission de base au sens loi MOP domaine infrastructure comprenant les éléments suivants : études préliminaires - aVP - pRO - act/Dce - vISA - dET - aor + missions complémentaires.

II.1.6) *Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) :*
71000000.

II.1.7) *Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) :*
oui.

II.1.8) *Division en lots :*
non.

II.1.9) *Des variantes seront prises en considération :*
non.

II.2) *Quantité ou étendue du marché*

II.2.1) *Quantité ou étendue globale :* maîtrise d'oeuvre infrastructure (éléments de mission ep, avp, pro, act, det et Aor) avec VISA éventuellement complétée de missions complémentaires d'assistance à la passation de marchés pour les études de branchement, les essais de réception, les études géotechniques, les études topographiques, les mesures d'eaux claires parasites, ..
Part de l'enveloppe financière affectée aux travaux : 2 000 000,00 euro(s) (H.T.)

II.2.2) *Options :*
non.

II.3) *Durée du marché ou délai d'exécution :*

Durée en mois : 36 (à compter de la date d'attribution du contrat).

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) *Conditions relatives au contrat*

III.1.1) *Cautionnement et garanties exigés :* Aucun cautionnement ou retenue de garantie de 5 % sera appliqué sur le montant total du marché.

III.1.2) *Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :* Le financement des marchés et les dépenses qui en résultent sont assurés par le budget annexe assainissement de la collectivité.

Les paiements sont effectués selon les dispositions du Titre IV du Code des Marchés Publics français et selon les règles de la comptabilité publique. Délai de paiement : 30 jours à compter de la date de

réception des factures.

III.1.3) *Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché* : Les candidats peuvent présenter leur candidature individuellement, à condition de disposer de l'ensemble des moyens et des compétences requises pour l'exécution de l'ensemble des travaux avec son personnel et ses matériels, ou sous la forme d'un groupement conjoint d'entreprises, dont le mandataire sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur et sous réserve du respect des règles relatives à la liberté des prix et à la concurrence. Conformément à l'article 51-vi du Code des Marchés Publics, la personne publique interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements.

III.1.4) *L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières* :
non.

III.2) Conditions de participation

III.2.1) *Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession* :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : les renseignements demandés sont ceux figurant aux articles 45 et 46 du Code des Marchés Publics français et mentionnés dans le règlement de Consultation.

Critères de sélection des candidatures appréciés au regard des documents visés ci-avant (vérification des compétences, moyens et références) :

- garanties et capacités professionnelles, techniques et financières,
- références et/ou qualifications professionnelles pour des services de même nature.

justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

- DC 4 (Lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants, disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefe.gouv.fr>, thème : marchés publics)
 - dC 5 (Déclaration du candidat, disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefe.gouv.fr>, thème : marchés publics)
 - si les documents fournis par le candidat ne sont pas rédigés en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.
- Documents à produire dans tous les cas au stade de l'attribution du marché :
- pièces prévues aux articles D.8222-5 ou D.8222-7 et D.8222-8 du code du travail.
 - Attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou documents équivalents en cas de candidat étranger.
 - DC 7 ou documents équivalents en cas de candidat étranger (Etat annuel des certificats reçus, disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefe.gouv.fr>, thème : marchés publics)
 - si les documents fournis par le candidat ne sont pas rédigés en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

III.2.2) *Capacité économique et financière* :

III.2.3) *Capacité technique* :

III.2.4) *Marchés réservés* :

non.

III.3) Conditions propres aux marchés de services

III.3.1) *La prestation est réservée à une profession particulière* :

non.

III.3.2) *Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation* :

oui.

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1) Type de procédure :

IV.1.1) *Type de procédure :*

ouverte.

IV.1.2) *Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer :*

IV.1.3) *Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue :*

IV.2) Critères d'attribution

IV.2.1) *Critères d'attribution :*

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous.

1. prix des prestations

Pondération : 40.

2. valeur technique de l'offre

Pondération : 40.

3. délais d'exécution des études

Pondération : 20.

IV.2.2) *Une enchère électronique sera effectuée :*

non.

IV.3) Renseignements d'ordre administratif

IV.3.1) *Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur :*

Marché n°82/2011.

IV.3.2) *Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché :*

non.

IV.3.3) *Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires ou du document descriptif :*

IV.3.4) *Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :*

6 mai 2011, à 12:00.

IV.3.5) *Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés :*

IV.3.6) *Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :*

français.

IV.3.7) *Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :*

Durée en jours : 120 (à compter de la date limite de réception des offres)

IV.3.8) *Modalités d'ouverture des offres :*

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.1) *Il s'agit d'un marché à caractère périodique :*

VI.2) *Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires :*

non.

VI.3) *Autres informations :*

Des avenants ou décisions de poursuivre et des marchés complémentaires pourront être conclus au cours de l'exécution du contrat.

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 15 avril 2011.

VI.4) Procédures de recours

VI.4.1) *Instance chargée des procédures de recours :*

Tribunal Administratif de Nancy, 5 place Carrière CO 38, F-54036 Nancy Cedex. E-mail :

greffe.tanancy@juradm.fr. Tél. : (+33) 03 83 17 43 43. Fax : (+33) 03 83 17 43 50

VI.4.2) *Introduction des recours*

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : référé pré-contractuel antérieur à la date de signature du marché par la personne publique - recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de l'acte faisant grief, susceptible d'être assorti d'un référé suspension.

Recours par un concurrent évincé, contre le contrat, dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité adéquate sur l'attribution du marché (CE 16.7.2007 société Tropic).

VI.4.3) *Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :*

VI.5) *Date d'envoi du présent avis : 15 avril 2011*